

90^e congrès de la LDH – Saint-Denis, 8, 9 et 10 juin 2019

RAPPORT MORAL

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ : 288 VOIX « POUR », 5 VOIX « CONTRE », 20 ABSTENTIONS

Depuis le congrès de Grenoble, la LDH s'est mobilisée avec ses sections et des partenaires sur de très nombreux fronts. Les atteintes aux droits et aux libertés fondamentales ont été légion dans un contexte international particulièrement défavorable, au nom de la lutte contre le terrorisme et devant l'incapacité, ou surtout la non-volonté des dirigeants de changer en profondeur un système capitaliste financier ultralibéral créateur d'injustices et d'inégalités croissantes, en même temps qu'il menace désormais l'avenir même de l'humanité par les dérèglements qu'il provoque sur les écosystèmes et la planète entière.

L'insolente concentration des richesses s'accompagne partout de l'affaiblissement des dispositifs de redistribution et de solidarité, poussant ou maintenant dans la pauvreté et la précarité le plus grand nombre. Ces pertes de protection et de perspectives d'amélioration des conditions de vie amplifient les insécurités sociales avec les inquiétudes conséquentes, la défiance envers les gouvernants et l'ébranlement des démocraties. Partout dans le monde, elles sont mises au défi par la montée de forces politiques populistes et autoritaires qui prônent des réponses démagogiques de court terme, sécuritaires, nationalistes et d'exclusion dont les étrangers et les migrants sont les premières victimes.

La France est hélas au diapason de ces tendances mauvaises. La présidence d'Emmanuel Macron s'est installée avec l'élection d'une large majorité conforme à l'Assemblée nationale dans une dynamique légitimiste et une abstention record, poursuivant une déflagration du paysage politique encore non close qui a balayé les partis traditionnels de gouvernements. Des réformes technocratiques déstructurantes se sont succédées à un rythme forcené, adoptées sans coup férir ni le temps de réels débats démocratiques, en dépit de protestations multiples auxquelles la LDH a participé activement. Les atteintes attendues aux acquis sociaux et de solidarité dans les domaines de la fiscalité, des prestations sociales, du travail, du chômage, du logement... – la LDH ayant été sans illusions sur les intentions très libérales du nouvel exécutif dont il ne s'était pas caché) – ont été accompagnées d'un détricotage imprévu de fondements essentiels à l'Etat de droit, déstabilisant l'équilibre des pouvoirs au détriment de l'institution judiciaire, ceci aux motifs de chasse aux terroristes et de sécurité intérieure. S'y sont ajoutés des reculs significatifs de droits fondamentaux, comme en matière d'asile ou dernièrement de manifestation. Le raisonnement selon lequel la fin, décidée et assurée par le seul exécutif, justifierait tous les moyens et que l'efficacité technique espérée prime sur tout, est dangereux. Il conduit à considérer que la concertation, les garanties procédurales et les contrepouvoirs seraient des entraves à l'urgence d'apporter des solutions. Il ouvre à la violence et à l'arbitraire. Les dérives autoritaires constatées, la logique de suspicion favorisée, la société de surveillance et de contrôle généralisé qui avance sont de graves coups portés aux libertés publiques et à l'égalité des droits qui ne peuvent qu'inquiéter sur un changement de nature du régime et des institutions.

Forte de l'éclairage critique de ses combats historiques et de ses 120 ans, anniversaire qu'elle a célébré l'année dernière avec notamment la remarquable exposition virtuelle sur ses archives réalisée avec la Contemporaine (ex-BDIC), la LDH a rappelé et défendu les constantes nécessaires à une société démocratique de progrès. Elle repose sur l'égalité et la justice pour toutes et tous, ambitions qui ne sont pas seulement à proclamer mais à rendre effectives. La LDH a pour cela utilisé tous les moyens à sa disposition. Elle a interpellé l'opinion et les pouvoirs publics, seule et via les collectifs dont elle est membre. Elle est intervenue de manière ciblée par des voies juridiques ou par la saisine des instances internationales de défense des droits fondamentaux. Elle a pleinement tenu son rôle d'alerte, de dénonciation des reculs et des risques avec des propositions de voies correctrices. Elle a été active sur le terrain, comme plus fortement sur

les réseaux sociaux, pour sensibiliser aux enjeux, faire vivre ses campagnes, accompagner celles et ceux atteints dans leurs droits et dans leur dignité. Elle a soutenu et pris sa part dans les différentes initiatives de contestation ou de promotion des droits et libertés qui foisonnent sur tous les territoires, nées de volontaires ou d'associations locales, ce qui témoigne d'une vitalité démocratique toujours forte. Dans l'absence d'alternatives politiques convergentes, ces engagements militants au plus près des réalités sont positifs et prometteurs. Favoriser la citoyenneté sans aucune exclusive et le débat contradictoire sont au coeur de la mission de la LDH car ce sont les leviers les plus puissants d'une démocratie vivante pour refonder du commun et apprécier l'intérêt général dans lequel chacune et chacun peut se projeter.

Le travail de la LDH s'est mené depuis deux ans à la lumière des trois résolutions adoptées lors de son congrès de 2017 : « Vive la démocratie ! », « Le racisme ne se divise pas » et « Voter pour les droits et libertés ». Elles ont guidé ses interventions et engagements en réponse aux événements de l'actualité qui se sont multipliés à un rythme très soutenu avec des réactions citoyennes qui sont porteuses d'espoir.

« Vive la démocratie ! » : un cadre plus que jamais à faire vivre, avec toutes et tous

Un mouvement des « gilets jaunes » révélateur de maux anciens non traités et d'une démocratie à refonder

En novembre 2018 a surgi de manière inopinée un mouvement social original dans sa forme, dans sa puissance et dans sa durée, porteur à la fois d'espoirs et d'inquiétudes, particulièrement selon l'issue à terme qu'il aura. En protestation première contre une nouvelle taxe gouvernementale sur le carburant, habillée d'un gilet jaune, accessoire obligatoire dans tout véhicule, une France jusque-là silencieuse s'est emparée des rues des grandes villes, des péages et des ronds-points pour rendre visible sa détresse. Le mouvement est parti d'appels individuels sur les réseaux sociaux, hors de toutes organisations, écartant fermement les partis et syndicats. Il s'est développé sur des territoires interstitiels en métropole comme en outre-mer sur lesquels se déplacer en voiture est obligatoire, là où les emplois, les services publics et de proximité, ceux de la vie quotidienne disparaissent ou s'éloignent. Ce sont des femmes et des hommes d'âges et de situations sociales très divers unis par la colère, le sentiment d'abandon, la peur du décrochage et de la précarité. Ces individus expriment d'abord un malaise tenant à leur pouvoir d'achat, un ras-le-bol fiscal, aspirant à pouvoir vivre de leurs revenus. Ils dénoncent un système public défaillant, ne supportant plus de payer plus pour avoir moins, comme d'être accusés d'être coupables de refuser une modernité et ses conséquences décrétées inéluctables par ceux qui les décident. Ne se sentant ni défendus ni représentés, ils portent une défiance absolue envers les élus nationaux et ciblent avec véhémence le pouvoir en place, jugé méprisant, hautain et incapable de comprendre leurs réalités devenues insupportables. Pour pallier cette incompétence ressentie, un recours accru à la démocratie directe est prôné avec la demande de référendum d'initiative citoyenne. Ce malaise ainsi révélé a reçu un large soutien populaire adhérent globalement à la contestation d'une injustice sociale et fiscale croissante, à la critique de choix technocratiques imposés d'en haut ignorant leurs effets négatifs sur le quotidien de beaucoup et à la demande d'une plus grande implication des citoyennes et des citoyens aux décisions publiques qui les concernent.

Ces maux sont anciens et sont le fruit de politiques constantes depuis des décennies et les majorités qui les ont soutenues ont été régulièrement sanctionnées d'élections en élections, témoignage d'un système à bout de souffle.

La LDH a vite pointé la lourde responsabilité de l'exécutif dans ce face-à-face exclusif avec une partie du peuple et dans la tournure violente constatée. Après un temps d'ignorance de leurs revendications qui ne fera qu'attiser les tensions, le gouvernement désarçonné par la détermination et l'amplification du mouvement concède dans la précipitation des dispositions ponctuelles, trop tard et trop peu, en dépit des montants en jeu avec l'abandon de hausses de taxes prévues. Il ne prend pas alors la mesure des critiques et des attentes fortes de réponses de fond, de justice sociale et d'une démocratie repensée. Il affirme au contraire maintenir le cap et refuse de revenir sur des mesures emblématiques contestées comme rétablir l'impôt sur la fortune. Cette confrontation directe est le résultat de la méthode d'exercice du pouvoir d'Emmanuel Macron, avec une hyperprésidentialisation caricaturale du régime que la LDH n'aura de cesse

de dénoncer, appelant à un juste équilibre des pouvoirs et aux temps démocratiques nécessaires. Avec des oppositions politiques éclatées, le chef de l'Etat déroule de manière asphyxiante son programme, sans le temps de débats parlementaires effectifs, martelant que son élection l'aurait validé, oubliant bien vite un deuxième tour victorieux teinté du rejet de l'extrême droite. Il l'accompagne de la marginalisation du dialogue civil et social, et d'autisme face aux alertes des syndicats et des associations, dont la LDH, sur les lourds risques et atteintes à l'égalité des droits des réformes engagées. Faute d'écoute et de prévention, cette réalité explose avec le mouvement des « gilets jaunes ». Avec la marginalisation volontaire des corps intermédiaires, toute sortie politique visant à construire des solutions négociées tourne à l'impasse d'autant plus que ce mouvement polymorphe aux revendications instables campe sur l'absence volontaire de leaders acceptés.

Le gouvernement joue avec le feu, ne voulant pas aller au-delà des concessions financières annoncées ni interroger l'adhésion à ces choix. Les fins de non-recevoir condescendantes aux propositions en débat et des petites phrases provocantes visant à discréditer les manifestants exacerbent les tensions. Dans ce climat de colère attisée, des groupuscules d'extrême droite, anarchistes et autres « Black Blocks » infiltrèrent les rassemblements avec des débordements violents, des saccages de bâtiments publics, des agressions racistes, antisémites, sexistes ou homophobes comme de policiers. Des députés de la majorité et des journalistes sont menacés ou violentés dans un antiparlementarisme et un fantasme complotiste dangereux. La LDH a condamné fermement tous ces actes et propos inexcusables. Ces violences sont autant inacceptables que celles, disproportionnées, assénées par les forces de l'ordre. La LDH est en première ligne pour dénoncer une répression policière et judiciaire qui atteint des niveaux inégalés avec de novembre 2018 à fin mars 2019, 2 150 blessés parmi les manifestants dont plusieurs très graves, handicapés à vie, et 1 400 parmi les forces de l'ordre, 9 000 interpellations, des centaines d'arrestations préventives et près de 2 000 personnes condamnées dont 800 à des peines de prison. Devant des rassemblements qui se renouvèlent de samedi en samedi depuis plus de cinq mois et qu'il ne peut juguler, au lieu de s'interroger sur l'échec patent de sa stratégie de maintien de l'ordre, le gouvernement cède à l'autoritarisme décidant que ces protestations de rue n'ont plus lieu d'être et instrumentalisent les débordements pour justifier une spirale répressive et liberticide sans précédent contre laquelle la LDH engage tous les recours possibles et mobilise de très nombreux partenaires pour défendre la liberté de manifester, gravement mise à mal. Avec les organisations syndicales dont la CGT, la FSU, le Saf et le SM, plusieurs procédures sont ouvertes suivies par Arié Alimi pour obtenir l'arrêt de l'utilisation de lanceurs de balles de défense (LBD), armes létales dont l'usage massif a fait des dizaines de victimes gravement blessées ou handicapées, ou contester la création d'une amende pour participation à un rassemblement interdit. Un large appel est signé par plus de cinquante syndicats, associations sociales, d'environnement et de défense des droits pour refuser une loi, reprise d'un projet de la droite sénatoriale, qui est une sérieuse atteinte au droit de manifester et à l'équilibre des pouvoirs. Comme en matière de lutte contre le terrorisme dont elle s'inspire grandement, cette loi de circonstance ouvre à l'arbitraire et donne à l'exécutif, au ministre de l'Intérieur et aux préfets des pouvoirs exorbitants au détriment de la justice pour entraver une liberté fondamentale, lui permettant de choisir qui peut ou pas manifester, et de fichier des opposants. Partageant nos arguments, plusieurs instances nationales (Défenseur des droits, CNCDH) et internationales (Parlement européen, commissaires aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, de l'ONU) s'alarment de ces dérives dans une démocratie qui se voulait exemplaire. Ces mesures liberticides, toujours proposées au nom de la sécurité, de l'ordre, voire de la paix civile alimentent au contraire insécurité, désordre et tensions au cœur du contrat républicain, fragilisant notre démocratie où s'amplifie le fossé entre des dirigeants avec ses privilégiés et une grande partie de la population précarisée.

Les réponses à une crise sociale ne peuvent être que politiques. Pour offrir un espace d'échanges, et surtout essayer de dissuader de poursuivre les manifestations, outre une dramatisation et leur répression aveugle, le président de la République sort de son chapeau un « grand débat national » prévu sur trois mois. Choissant ses questions, essayant d'imposer de force le sujet des étrangers, perversément associé à la laïcité, laissant encore peu de place aux syndicats et associations, ce piège de fausse démocratie directe est grossier, d'autant qu'il tourne au « stand up » marathon du Président devant un parterre choisi auquel il

répond en assénant ses vérités, refusant toute remise en cause des pans essentiels de son action pourtant interrogés. Nul n'est dupe de cet exercice de diversion sauf qu'il crée une attente impatiente de changement de politiques, ce que l'on retrouve dans les cahiers de doléances, opportunément ouverts par des maires ruraux, dans les réunions publiques qui se sont tenues dans les villes et les campagnes, et dans les contributions remontées sur le site dédié. Le gouvernement doit traiter ces retours, et ce qu'il en fera éclairera l'avenir, ou l'assombriera durablement. Ces réponses sont inconnues au moment de la rédaction de ce rapport moral et seront appréciées le moment venu. Dans tous les cas, au-delà des effets d'annonces et promesses symboliques qui seront sûrement faites, cette réflexion collective ouverte ne saurait s'arrêter en chemin et doit s'approfondir hors du carcan imposé par l'exécutif. La LDH a alerté sur ce débat vicié et contraint, sur la nécessité d'élargir l'écoute à toute la population dont les plus précaires, sur les risques populistes d'une démocratie directe avec l'importance du temps et des espaces de délibération. Elle a reposé les enjeux sur les droits et libertés totalement oubliés du questionnement présidentiel et alimenté les sections d'éléments de réflexion utiles à poser dans les débats sur les carences du public mais qui ne sauraient pour autant dédouaner les responsabilités des acteurs économiques, absents des revendications des « gilets jaunes ». Cette nouvelle crise confirme l'urgence à refonder notre démocratie à tous les échelons et de repenser fondamentalement les choses. Comme la LDH l'a affirmé lors des consultations en Corse ou en Nouvelle-Calédonie, il doit être reconstruit l'adhésion à une communauté de destin qui impose l'égalité, une justice impartiale et indépendante, des droits garantis par des institutions équilibrées aux responsabilités clarifiées, un Parlement qui joue pleinement son rôle, et surtout des citoyennes et des citoyens impliqués et consultés au plus près de leurs préoccupations.

Défendre et promouvoir partout la démocratie, en refusant l'autoritarisme et l'alibi de l'antiterrorisme

La démocratie et la paix restent des chimères dans de nombreuses régions du monde et deviennent fragiles là où elles sont anciennement ancrées. Les régimes totalitaires se renforcent, écrasant tout espoir démocratique, sans grande réaction de la communauté internationale, impuissante voire complaisante. Xi Jinping en Chine, Poutine en Russie, Erdogan en Turquie, Fattah al-Sissi en Egypte, les dictatures pétrolières sont durablement installées au pouvoir avec l'oppression violente de tous les opposants, souvent facilement qualifiés de terroristes. La presse libre et les défenseurs des droits y sont injustement poursuivis et menacés. Avec la FIDH et EuroMed Droits, la LDH a multiplié les dénonciations et les interpellations des autorités françaises lors des visites officielles pour que les droits fondamentaux et leurs défenseurs ne soient pas oubliés des discussions diplomatiques, qui focalisent sur des attentes commerciales et sécuritaires. A travers sa lettre « Chine », la LDH donne à comprendre ce qui se passe dans ce pays opaque et complexe dont le poids politique et économique est croissant. La LDH a relayé les alertes de l'Observatoire des défenseurs des droits de la FIDH et notamment soutenu Oleg Sentsov, cinéaste ukrainien prisonnier politique en Russie en grève de la faim contre l'annexion de la Crimée et pour lequel une grève de la faim tournante de personnalités a été organisée à Paris devant l'ambassade de Russie. Alors que le conflit israélo-palestinien demeure sans issue, la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade américaine à Jérusalem dès sa prise de fonction, et en mars 2019 de reconnaître l'annexion du plateau du Golan, les deux en violation des accords internationaux, amplifient les tensions dans un Moyen-Orient déjà très déstabilisé. Fort de ce soutien, le gouvernement israélien poursuit une stratégie colonialiste, en réduisant toujours plus les droits des Palestiniens. La lutte contre le terrorisme devient partout le paradigme pour justifier les pires exactions et toutes les alliances militaires. Elle s'est muée en conflits de conquête comme en Syrie ou au Yémen avec leurs lots de crimes de guerre jusqu'ici non poursuivis. Dans ce contexte, des millions d'exilés ont fui les zones de combats et la misère cherchant assistance et solidarité essentiellement dans des pays limitrophes déjà fragiles et pour une part en Europe. Si l'urgence humanitaire est plus ou moins assurée, le règlement durable des réfugiés reste entier comme les issues politiques aux conflits avec les forces démocratiques présentes ou à organiser. Le « printemps arabe » reste inachevé avec la passivité de la communauté internationale préférant le statu quo. Les aspirations légitimes des peuples à sortir du totalitarisme ou du chaos et à instaurer la paix avec des institutions démocratiques restent insatisfaites. L'Algérie, jusque-là tenue d'une main de fer, se réveille avec le retrait poussif du Président moribond Bouteflika. Les soulèvements populaires massifs avec sa jeunesse en première ligne

ont obtenu sans aucune violence l'abandon de la perspective d'un cinquième mandat mais reste à voir si les militaires laisseront ce pays entrer enfin en démocratie. La LDH salue ce vent de liberté et sera attentive à une sortie politique pacifique et positive.

Des démocraties ancrées comme l'Inde ou le Brésil voient des crises économiques et/ou politiques internes favoriser l'arrivée au pouvoir de forces ouvertement d'extrême droite et nationalistes. Dans plusieurs pays d'Europe, les décennies d'austérité dogmatique et de mesures libérales ont affaibli les systèmes de solidarité et accru les inégalités comme les tensions sociales. La « Lettre des droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » rend régulièrement compte de leurs actualités. Les partis traditionnels sont partout mis à mal, les populismes et les extrêmes droites nationalistes progressent, voire s'installent au pouvoir comme en Roumanie, en Pologne, en Hongrie et maintenant en Italie, agitant les peurs liées à l'accueil des migrants et aux menaces terroristes. Les intentions des terroristes sont avec chaque attentat barbare de défaire nos démocraties et de diviser les communautés nationales. Au lieu de résister et d'avoir confiance dans des institutions fortes de l'égalité des droits, les mesures d'exception, les dispositions sécuritaires et de contrôles généralisés s'accumulent et font consensus parmi les gouvernants au mépris des libertés de toutes et tous. Des dérives autoritaires et centralisatrices répondent aux demandes démocratiques ou régionales, comme en Catalogne ou au Pays basque. A la veille des élections européennes, des forces régressives puissantes sont à l'œuvre qui assombrissent l'horizon. Cette tendance mauvaise n'est pas inéluctable. Avec le Forum civique européen et l'AEDH, une campagne a été lancée pour réaffirmer les mêmes droits pour toutes et tous afin de mobiliser chacune et chacun pour un autre avenir possible. Inverser ce paradigme profondément ancré selon lequel moins de libertés serait gage de sécurité est un impératif. C'est aussi l'enjeu dans la défense des lanceurs d'alerte qui permettent de révéler des abus ou dérives en faisant la transparence sur ce que des puissants voudraient cacher. En écho au travail à poursuivre après le « grand débat national », la LDH a pris l'initiative de proposer un travail au long cours avec les syndicats, dont la CGT, en vue de temps de formation et d'échanges sur les droits fondamentaux avec des bases à reposer au plus près des réalités vécues. La résolution de congrès « Vive la démocratie ! » est donc pleinement d'actualité et demeure un bon support pour l'action.

« Le racisme ne se divise pas », agir pour l'égalité

La LDH toujours mobilisée contre tous les racismes

Depuis l'adoption de notre résolution contre le racisme et les discriminations, les forces centrifuges à l'œuvre se sont hélas poursuivies rendant l'unité difficile face à des actes et propos racistes toujours trop fréquents et banalisés comme l'a détaillé le rapport annuel de la CNCDH sur l'état du racisme en France ou l'étude qu'elle a réalisée sur le racisme dans le sport dont Pierre Tartakowsky était le rapporteur. Le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté par le Premier ministre, le 16 mars 2018, avec vingt-et-une mesures ciblées a reçu le soutien de la LDH tout en attirant l'attention sur les moyens nécessaires à accorder aux associations locales et nationales impliquées contre ce fléau, incompatibles avec les restrictions budgétaires faites. La LDH a régulièrement réagi pour condamner tout fait, propos ou acte raciste, antisémite et islamophobe et a pris à chaque fois que possible l'initiative de recours juridiques aux côtés des victimes ou contre des déclarations et pratiques illégales. Elle est ainsi intervenue contre le fichage ethnique des jeunes recrues du PSG ou pour faire annuler des discriminations envers des migrants dans des bus privés à la frontière espagnole. Elle a déposé plainte contre des tags « mort aux juifs » sur un bâtiment public roannais avec des menaces de mort envers la conseillère régionale Les Républicains Sophie Rotkof. Elle a saisi la justice contre la dernière lettre publique raciste de Brigitte Bardot à l'encontre des Réunionnais et a agi pour la sanction et la fermeture de sites d'extrême droite, particulièrement des chanteuses Les Brigandes et de Démocratie participative après de nouvelles insultes antisémites contre Simone Veil. La propagation des discours de haine sur Internet et les réseaux sociaux fait l'objet d'une attention particulière. Avec la Dilcrah, qui est devenue un partenaire, et les autres associations antiracistes, des efforts sont faits afin de coordonner les efforts et améliorer la vigilance et la réactivité des uns et des autres. Dans ce contexte, des discussions ont été engagées avec Facebook afin d'accélérer les réponses

aux signalements des propos ou images racistes, mais cette démarche reposant sur le volontariat et la bonne intention des diffuseurs n'est pas suffisante. C'est pourquoi, la LDH est attentive au projet de loi contre la cyberhaine proposé par le gouvernement qui doit à la fois garantir la liberté d'expression tout en responsabilisant tous les hébergeurs et diffuseurs au respect des lois applicables en France. La LDH défend en effet la bonne application de la loi sur la presse qui couvre de manière satisfaisante ces deux obligations avec une jurisprudence positive. C'est dans cet esprit qu'elle s'oppose à l'initiative prise publiquement par la Licra de sortir la lutte contre le racisme de ce cadre pour l'inscrire dans le Code pénal. Cette divergence fait partie du débat mais elle est regrettable d'autant qu'elle vient après plusieurs autres tout autant préoccupantes. La LDH avait ainsi dû protester, avec d'autres associations, contre la demande de la Licra faite à la ville de Paris de retrait d'une subvention à la Fasti en faveur d'une action auprès de migrants, au motif erroné de propos sur les attentats de janvier 2017. S'il peut y avoir des critiques de tel ou tel point de vue, tout appel à la censure est inacceptable. Et ils se sont multipliés, venus aussi d'associations communautaires ou féministes, contre des réunions non mixtes de personnes se vivant comme « racisées », des débats sur le « racisme d'Etat », des manifestations culturelles représentant des Noirs, littéralement censurées au prétexte d'apologie du blackface. La LDH ne partage pas ces approches et a constamment rappelé son attachement au libre débat, à la liberté d'expression et de réunion, comme l'a exprimé à chaque fois l'Observatoire de la liberté de création en matière d'œuvres artistiques. Alors que l'extrême droite est virulente et que les idées de haine se banalisent, la division est mortifère comme les affirmations identitaires et exclusives. Face à quoi rappeler constamment l'égalité de dignité et refuser tout essentialisme comme toute discrimination avec la même force est une nécessité. C'est le sens de notre action avec le Collectif Romeurope pour faire tomber des préjugés séculaires envers les Roms, objets d'exactions sans grandes émotions collectives comme après la folle rumeur de vols d'enfants en mars dernier. C'est aussi son engagement contre l'homophobie et la transphobie, dont les victimes d'agressions sont trop nombreuses. La LDH poursuit inlassablement ses efforts pédagogiques et de sensibilisation sans hiérarchie entre ces horreurs, d'animation de débats contradictoires, tout en restant ferme sur le fait que le racisme est un délit quelles qu'en soient la forme et la victime.

Contre l'antisémitisme sous toutes ses formes

Fondée il y a cent vingt ans autour du scandaleux et injuste procès intenté à l'encontre du capitaine Dreyfus, la lutte contre l'antisémitisme est dans les gènes de la LDH. A l'occasion de cet anniversaire, le colloque en juin 2018 « De l'affaire Dreyfus à l'antisémitisme d'aujourd'hui » a confirmé cet engagement historique devant un fléau persistant aux relais renouvelés d'une intensité et violence inquiétantes. Ce combat n'est pas celui d'une communauté, légitimement très sensible et profondément meurtrie, dont certains représentants tentent de s'arroger l'exclusivité. Une personne insultée, agressée, assassinée en raison de son origine ou de sa religion, réelle ou supposée, et c'est l'humanité entière qui est atteinte. Elle doit recevoir de toutes et tous la même solidarité avec la même indignation. Avec la Licra, l'UEJF, SOS Racisme, le Mrap et le Cran, un appel a ainsi été lancé pour participer à la marche d'hommage à Mireille Knoll, cette femme juive atrocement assassinée en mars 2018 à Paris, réaffirmant que nous sommes tous concernés. La LDH a immédiatement réagi aux actes ignobles qui se sont multipliés début 2019 : le mot « juden » à la peinture jaune sur la devanture d'une boulangerie juive, des croix gammées appliquées sur le visage de Simone Veil, les arbres plantés en hommage à Ilan Halimi tranchés, le tout sur fond d'un déversement régulier de propos anonymes sur les réseaux sociaux, où se mêlent antisémitisme, théories conspirationnistes, propos outrageusement mensongers. Aucun de ces actes ne peut être passé sous silence. Tous doivent être réprimés pour ce qu'ils sont. Qu'ils s'expriment sur les murs, dans les rues ou sur les réseaux sociaux, la haine et l'encouragement à passer à l'acte sont intolérables et réellement dangereux : laisser faire, banaliser, c'est accepter que chacun d'entre nous puisse l'être en raison de ce qu'il est ou supposé être. Il est donc important de veiller que cette condamnation unanime, des pouvoirs publics, des élus, des médias, des associations antiracistes et de l'opinion, s'affiche avec la même détermination face à chaque acte raciste, que ce soit envers des juifs, comme envers des musulmans ou des Roms par exemple sauf à créer un sentiment d'injustice préjudiciable. Chaque racisme a ses spécificités et l'antisémitisme a sa place singulière avec ses horreurs du XXe siècle dont la mémoire doit être constamment entretenue alors que des slogans

d'extrême droite réapparaissent sur les murs et que des quenelles sont soigneusement mises en scène à destination des médias. Une vigilance doit aussi être portée sur le refus d'assimilation du sort des juifs français avec Israël. Le discours d'Emmanuel Macron et l'invitation du Premier ministre Netanyahu à la cérémonie de la rafle du Vél' d'Hiv' de juillet 2017 est ainsi une grave confusion qui entretient l'approche essentialiste inacceptable du dirigeant israélien. C'est la même logique à l'œuvre quand est mis un signe égal entre antisémitisme et antisionisme. La LDH sera vigilante aux suites accordées aux annonces faites par le président de la République, lors du dîner du Crif, en mars 2019 de reprendre la définition de l'antisémitisme adoptée au Conseil européen dans une résolution parlementaire, qui serait cependant non contraignante. Etre ou ne pas être favorable au sionisme, les critiques de la politique du gouvernement israélien, tout cela relève du débat public et doit rester libre. Il ne faut certes pas ignorer que l'antisionisme sert de cache sexe pour certains, pensant défendre le peuple palestinien, pour vomir une haine antisémite. Ces propos sont à dénoncer sans aucune complaisance et à condamner fermement pour ce qu'ils sont, des délits. De même, l'antisémitisme ne peut être appréhendé uniquement au prisme du religieux, ce qui induirait perfidement qu'il relèverait d'une attaque stigmatisant une religion au profit d'autres croyances. La déclaration contre l'antisémitisme du 16 février 2019, rédigée et quasi imposée par le ministre de l'Intérieur sur le perron du ministère aux représentants des cultes et des mouvements laïques, avait exclu de signature les associations antiracistes, oubliant même d'y citer le mot racisme. Elle n'a pas été signée par la LDH qui a, en revanche, soutenu tous les rassemblements prévus le même jour à l'initiative des partis politiques, les associations antiracistes n'ayant pas pris ensemble l'initiative de le faire, ce qu'on ne peut que regretter. La LDH continue de débattre avec chacune, sans anathème ni exclusive, mais sans non plus dissimuler les divergences. Les dérives communautaristes, le « racisme identitaire », les intégrismes religieux sont des sujets à creuser, comme l'instrumentalisation de l'islam et de sa place par des forces de division.

Contre l'instrumentalisation de la laïcité

Si l'antisémitisme historique de l'extrême droite persiste avec une visible résurgence, le Rassemblement national (ex-FN) fait mine de s'en détacher et de s'approprié la cause mais Marine Le Pen le dénonce à chaque fois en y ajoutant perfidement l'adjectif d'« islamiste », pointant ainsi sa véritable cible. Nul n'est dupe. La laïcité est alors instrumentalisée pour stigmatiser l'islam, certains allant jusqu'à décréter son incompatibilité structurelle à la République au mépris des millions de personnes de confession musulmane qui vivent en France en parfaite harmonie. Les polémiques sont récurrentes et fortement médiatisées à l'initiative de ces pourfendeurs obsédés de l'islam politique dans une vision complotiste. Si toutes les dérives sectaires et intégristes doivent être combattues dans le cadre et la limite de la loi, la lutte nécessaire contre l'islamophobie est polluée par ce contexte défavorable. Un voile porté par une militante syndicale étudiante ou mis en vente par une entreprise de tenues de sport déchaîne les passions, appelant à la censure, à l'interdiction et à l'intervention de l'Etat au nom d'un féminisme et d'une laïcité d'exclusion. L'Observatoire de la laïcité, avec son président Jean-Louis Bianco et son secrétaire général Nicolas Cadène, confirme sa pertinence et intervient régulièrement avec justesse et mesure pour dénoncer ces dérives, rejoignant les interventions semblables de la LDH. Si la critique est libre et fait partie du débat public, elle participe d'un vent mauvais qui joue des valeurs d'unité nationale en tentant de détourner la laïcité de son objet, risquant d'en faire un dispositif d'exclusion alors que c'est une loi de libertés qui impose aux pouvoirs publics la garantie de l'égalité de liberté de croyance et de culte. C'est dans ce climat délétère, largement partagé dans le monde, que l'épouvantable attentat islamophobe de Christchurch en Nouvelle-Zélande né de la haine assassine de l'extrême droite adepte de la théorie du « grand remplacement » n'a pas créé la forte réaction unitaire d'indignation et de solidarité nécessaire, en partie du fait que chacune des associations antiracistes a réagi de son côté sans convergence possible.

L'Etat et le gouvernement ne sont pas exempts de reproches, certains ministres participant à ces polémiques et amalgames. Quand le Président s'adresse aux catholiques en tant que tels, appelant à réparer les liens « abîmés » entre l'Eglise et l'Etat, il se fourvoie et sort de son rôle. Quand il impose dans le « grand débat national » une question associant immigration et laïcité, il favorise des amalgames dangereux et la xénophobie. De même, la réforme de la loi de 1905 qu'il envisagerait en vue de plus contrôler les

institutions religieuses point de fait une religion en particulier et vise une nouvelle fois à organiser l'Islam en France en contradiction avec l'esprit de la loi de 1905 qui sépare l'Etat et les cultes. Toutes les associations et mouvements laïques s'opposent à ce projet, l'essentiel des mesures envisagées relevant de dispositions réglementaires ou de délits déjà qualifiables dans le droit commun, mais surtout il ouvrirait une boîte de Pandore. Car il ne faut pas cacher les divisions entre les organisations laïques, justifiant des communications séparées avec d'un côté celles qui se retrouvent dans le « printemps républicain », dénonçant constamment l'islam politique et promouvant une laïcité d'exclusion, et de l'autre la LDH, avec notamment la Libre Pensée et la Ligue de l'enseignement, qui affirment la primauté de la liberté de conscience et de culte avec la neutralité de l'Etat. Le sondage réalisé par l'Observatoire de la laïcité en février 2019 est en ce sens rassurant, marquant un bon attachement à cette valeur républicaine et sa bonne compréhension de l'opinion publique. Un projet d'actions pédagogiques communes avec la Ligue de l'enseignement est en cours qui s'appuiera sur cet outil. Les atteintes à la laïcité sont aussi venues des tenants des racines chrétiennes de la France, qui l'affichent de manière ostentatoire en opposition aux autres religions dont spécialement l'islam. La LDH a ainsi fait des recours contre les crèches installées dans les lieux publics dans des villes d'extrême droite comme Béziers, Paray-le-Monial ou Beaucaire mais aussi à l'hôtel de région de Rhône-Alpes-Auvergne fin 2017 à l'initiative de Laurent Wauquiez, alors en campagne pour la présidence des Républicains. Elle est aussi intervenue, souvent contre les mêmes collectivités, contre la suppression des repas de substitution qui visait de fait à exclure les enfants qui ne mangent pas de porc. La défense de la laïcité, dans le respect de l'esprit et du texte de 1905, est essentielle pour la paix civile, l'unité de la communauté nationale et la promotion de l'égalité réelle. Elle ne peut être instrumentalisée pour exclure ou stigmatiser. Il revient à l'Etat d'être garant de cette liberté individuelle absolue, de conscience, de croire ou de ne pas croire, sans attiser les passions ni favoriser les replis communautaires par des traitements inégaux.

Agir pour l'égalité et promouvoir les droits des femmes dans une société mixte

Comme indiqué dans le rapport moral établi pour la convention nationale de 2018, le combat pour l'égalité a ressurgi avec force dans les suites de l'affaire « Weinstein », dans un mouvement mondial libérateur de la parole des femmes contre les violences dont elles sont victimes. On doit reconnaître que leurs voix se sont élevées avec enfin l'écho nécessaire pour être écoutées. De tous pays, de toutes les religions, de tous âges, les mêmes témoignages d'agressions phallocrates régulières vécues dans l'indifférence, voire l'habitude désabusée. L'ampleur du phénomène, dépassant les cris individuels de douleurs et de colères jusque-là refoulés, a permis une prise de conscience salutaire. Le sexisme est un système insupportable. Ce monde d'hommes qui organise ou tolère ces humiliations, qui inverse les responsabilités et se justifie par une nature qui l'arrange, ne peut avoir d'avenir. L'humanité est à promouvoir dans sa mixité entre sujets égaux en droits et en dignité. La LDH a depuis longtemps dénoncé une société patriarcale où la domination masculine astreint les femmes dans la minorité. Elle s'est jointe aux légitimes revendications d'égalité, de dignité et de justice et aux manifestations organisées en France notamment pour la journée du 25 novembre contre les violences faites aux femmes et à celles traditionnelles du 8 mars, comme elle a soutenu toutes les protestations de défense du droit à l'IVG, en France et en Europe. Attachée à ce droit de disposer de son corps et à un droit effectif à l'IVG, elle reste favorable aux garanties légales apportées par la loi de 1975 avec une clause de conscience qui associe, sous peine de sanction, une orientation et prise en charge sans délai, ce que ne contraint pas le Code de déontologie médicale qui n'est que d'ordre réglementaire. Cette suppression demandée par certaines serait un recul de la protection de ce droit. L'enjeu est aussi sur les moyens accordés par l'Etat pour permettre un réel accès à des centres de soins sur tout le territoire. Avec le groupe de travail « Femmes, genre, égalité », après des débats riches au Comité central, la LDH a été à l'offensive avec des outils militants mis à disposition des sections dans le cadre d'une campagne pédagogique à poursuivre sans relâche toute l'année. Les violences y sont volontairement abordées dans toutes leurs dimensions et dans tous les espaces de vie, du foyer à l'entreprise en passant par les transports et la rue, avec des réponses d'urgence face aux faits délictueux et d'autres plus structurelles passant par l'éducation et la formation de tous les acteurs, ce qui est essentiel. Les réponses du gouvernement se résument trop à une approche victimaire du sujet avec une loi adoptée qui allonge les délais de prescription

et qui sanctionne le harcèlement de rue, mesure plus symbolique qu'efficace tant sa mise en œuvre est délicate. Or, la sanction ne peut être une fin, dès lors que sera rétablie la confiance envers la justice et la police, par une meilleure information sur les recours possibles et par une formation adaptée des policiers et magistrats. La question est aussi sociale et d'éducation. La LDH a ainsi regretté l'affaiblissement de mesures protectrices des femmes dans l'entreprise à l'occasion de la loi travail, alors que les inégalités en matière de droits économiques et sociaux sont toujours fortes. L'engagement pour une réelle égalité mérite d'être porté dans toutes ses dimensions pour faire évoluer les mentalités et les pratiques en critique de toutes les formes de domination. L'école est un espace dans lequel ces débats doivent être portés, interrogeant les représentations sexuées et sexistes et plus largement le genre. Ce combat est celui de tous, femmes et hommes en évitant les écueils et là aussi la division. L'émergence d'une possible guerre des sexes est à prévenir, comme il est nécessaire de refuser toute essentialisation de part et d'autre, contraire au principe même de l'égalité et de la reconnaissance de la singularité de chaque femme et de chaque homme. Depuis deux ans, l'activité a été dense pour réinterroger notre logiciel avec l'atelier dédié lors de l'université d'automne sur l'universel et le colloque de février 2019 animé par Fabienne Messica qui ont permis d'approfondir la réflexion et de faire le point sur les féminismes dans leurs diversités, leurs frictions et leurs contradictions. Le projet de résolution sur la bioéthique présenté par Tatiana Gründler aborde aussi le sujet en demandant notamment l'accès à la PMA à toutes les femmes sans discrimination. La LDH avec la résolution spécifique soumise au vote de ce congrès préparée par Françoise Dumont, préalablement ouverte de manière exceptionnelle aux contributions des sections, marque son attachement fort à cet engagement en faveur des droits des femmes avec des positions réaffirmées et actualisées pour lui permettre de poser sa place et sa voix singulières dans l'indivisibilité et l'universalité de droits effectifs.

Un appel à « Voter pour les droits et libertés » qui trace la route pour les mêmes droits pour toutes et tous

Un système et des droits à repenser à l'aune des dérèglements climatiques

En dépit de climatosceptiques en ordre de bataille avec en tête de gondole Donald Trump qui a retiré les Etats-Unis de l'accord de Paris concluant la COP 21, les dérèglements du climat et la destruction accélérée de la biodiversité marquent de manière très visible les lourdes menaces qui pèsent sur l'avenir de la planète et avec elle celui de l'humanité tout entière. L'anthropocène atteint ses limites en ce que les activités humaines ont un impact significatif et gravement négatif sur l'écosystème terrestre. Les modes de production, de consommation, de déplacement sont à revoir d'urgence dans une transition écologique révolutionnaire. Face aux situations acquises par le système mondial productiviste en place, cette transition impérieuse est source de tensions qui frappent plus durement les plus pauvres, les plus fragiles, les plus précaires. Sa dimension sociale et de redistribution est donc primordiale, idées fondamentalement contraires aux logiques économiques de concentrations capitalistiques et financières en place. Elle impose de repenser les biens communs, l'eau, l'air, la terre, pollués et en raréfaction, à réinterroger la propriété, les responsabilités des Etats, des entreprises et des individus, et par là les droits fondamentaux des sept milliards d'êtres humains qui aspirent à une vie digne et au progrès. La disparition des terres fertiles et des accès à l'eau, la concurrence exacerbée pour l'exploitation intensive des ressources naturelles génèrent des crises humanitaires majeures, des conflits, des guerres et, avec, des migrations massives de populations. Les réfugiés climatiques sont déjà des millions, obligeant à regarder autrement les flux migratoires et à trouver des réponses nouvelles en termes de droits et de libertés. En France, cette conversion écologique et sociale peine à avancer. La démission tonitruante de Nicolas Hulot du gouvernement est symptomatique des résistances intrinsèques du pouvoir, plus sensible aux attentes des grandes entreprises, des lobbies industriels, agricoles ou pharmaceutiques qu'aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux. La LDH a pris à bras le corps ces problématiques avec son groupe de travail « Environnement, développement durable et droits de l'Homme » et l'action croissante de ses sections. Plusieurs communiqués ont été publiés, notamment contre les glyphosates ou en appui aux actions locales engagées visant à la transparence et à la liberté d'expression sur des projets mettant en péril l'environnement et les populations riveraines comme en Guyane en opposition au mégaprojet de mines d'or ou à Bure dans la Meuse face au

centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Une commission d'enquête citoyenne est aussi en cours sur les harcèlements policiers contre les opposants à ce projet. La LDH a également apporté son soutien et participé au Tour de France d'Alternatiba pour animer partout des débats sur ces questions permettant des rencontres et échanges avec de nouveaux publics pour la LDH. Elle suit également de près « L'affaire du siècle », plainte contre l'Etat déposée par quatre associations dont Greenpeace et Oxfam avec lesquels un partenariat s'intensifie dont l'organisation conjointe de notre université d'automne 2019 sur le thème de l'environnement et des droits fondamentaux. Ce sera l'occasion de réinterroger notre mandat pour mieux prendre en compte ces problématiques. La LDH a soutenu toutes les marches pour le climat avec une rapide et forte mobilisation des jeunes sur ces enjeux qui est réconfortante et prometteuse. La LDH a là une opportunité d'actions et de dynamiques nouvelles à saisir sur tous les territoires.

Défendre le droit d'asile et l'égalité des réfugiés migrants

Ces dérèglements climatiques et la raréfaction des ressources naturelles déstabilisent des pays entiers et avec les guerres et conflits régionaux, des centaines de millions de personnes fuient ces territoires hostiles ce qui rend confuse et inadaptée la distinction entre réfugiés et migrants économiques. La liberté de circulation et le statut de réfugié politique posés par le droit international sont à repenser à l'aune de cette réalité durable. Les instances internationales commencent à en prendre la mesure comme en témoigne la conférence intergouvernementale de l'ONU des 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech adoptant un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cette déclaration non contraignante est largement insuffisante et critiquable mais elle marque une étape de prise de conscience à souligner. Si l'essentiel de ces flux migratoires concernent d'abord les pays riverains des conflits et des crises environnementales, l'Atlas des migrations de Catherine Wihtol de Wenden est éclairant à ce sujet, l'Europe est un territoire d'espoir pour une faible part de ces migrants. Comme toutes les ONG humanitaires et de défense des droits, la LDH avec l'AEDH, EuroMed Droits et la FIDH dénoncent régulièrement les réponses indignes de l'Union européenne et l'égoïsme de la majeure partie des pays la composant, incapables d'aboutir à un partage de l'effort et à une nécessaire action concertée d'accueil autre que des dispositions sécuritaires et d'évitements qui rendent le sort des migrants insupportables. Malgré les milliers de morts en Méditerranée, la récurrence des bateaux humanitaires errants dans l'attente d'un port, les conditions de vie épouvantables dans les camps installés dans les pays frontaliers de l'Europe, avec les révélations d'esclavage en Libye, la crise de l'accueil de ces réfugiés persiste. Les effets du règlement de Dublin sont pervers et conduisent à l'abandon à leur sort des premiers pays européens concernés, Grèce, Chypre, Espagne et Italie, dépassés par la situation, portant une lourde responsabilité dans ce dernier pays dans l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. Les peurs sont attisées par des discours xénophobes virulents agitant la menace d'une invasion intarissable, du « grand remplacement » à l'œuvre, du terrorisme et instrumentalisant le moindre fait divers pour jeter l'opprobre contre tous les réfugiés décrits en barbares. Ils sont à combattre avec détermination en rappelant les faits et en redonnant leur histoire singulière et leur pleine humanité à ces femmes, ces enfants et ces hommes en détresse. La France d'Emmanuel Macron, fidèle à sa doctrine du « en même temps » affiche d'un côté quelques beaux discours théoriques d'ouverture et d'appel à la solidarité avec la multiplication de centres d'accueil et d'orientation dans de nombreuses villes de France permettant aux demandeurs d'asile reconnus de sortir de la rue, et de l'autre, une réalité cynique avec l'adoption d'une loi sur l'asile encore plus restrictive, des mineurs non accompagnés traités en fraudeurs a priori sur leur minorité, avec la mise en place d'un fichier insidieusement voté dans cette nouvelle loi, l'explosion du nombre d'enfants en centres de rétention, l'affirmation du Premier ministre, en juillet 2017, d'une politique de « dissuasion migratoire », des dérapages sur des migrants qui seraient des « menaces sur notre culture » et surtout un harcèlement institutionnel au mépris du respect de la dignité des personnes avec des évacuations très musclées des campements de fortune et l'instauration d'un délit de solidarité. La généralisation des pratiques liberticides est telle qu'elle met en cause l'Etat de droit et la République. La LDH est intervenue en soutien aux « solidaires » menacés de poursuites judiciaires et plusieurs fois par des recours contre les violences policières, les pratiques discriminatoires de préfets comme à Calais refusant de l'eau et des douches aux réfugiés ou dans les Alpes-Maritimes à la frontière italienne empêchant abusivement des dépôts de demandes d'asile. Faute de places d'accueil suffisantes et en raison du tri

absurde opéré entre bons réfugiés et supposés mauvais migrants économiques, nombreux sont celles et ceux laissés dans le désarroi. La promesse de zéro personne à la rue faite à l'été 2017 n'est pas respectée en décembre de cette année-là, ni depuis non plus. Le règlement de Dublin et les accords du Touquet ne sont pas remis en cause, ce qui laisse les problèmes de fond non traités et de nombreuses personnes sans perspectives autres que la clandestinité et la précarité. La LDH est à tous niveaux fortement mobilisée pour défendre les droits de ces réfugiés et de leurs soutiens, avec les nombreux collectifs investis sur ces sujets. Un autre regard sur les migrations est à offrir, l'opinion publique témoignant d'une plus grande ouverture d'esprit que les dirigeants politiques. Il est d'ailleurs à noter que ce sujet n'est pas apparu dans les remontées du « grand débat national » en dépit d'avoir été imposé en diversion dans le questionnement présidentiel. La LDH est engagée dans différentes structures interassociatives dans lesquelles elle agit pour les convergences les plus larges. Les mobilisations constatées, les actes de solidarité concrète partout en France comme la dynamique initiée par les Etats généraux des migrations sont positifs. La LDH avec tous ses partenaires sont confortés dans leurs efforts pour faire changer radicalement les politiques d'exclusion à l'œuvre, en France et en Europe et pour donner corps à l'égalité des droits et à l'égalité de dignité des personnes contraintes de quitter leur pays d'origine.

Contre une société du soupçon et de surveillance généralisée dans un Etat de droit ébranlé

La LDH a dénoncé les amalgames et l'instrumentalisation de l'immigration et de la crise d'accueil des migrants intervenus à l'occasion des débats sur la lutte contre le terrorisme. Que cela vienne de l'extrême droite n'est pas original, mais leurs reprises par la droite des Républicains de Laurent Wauquiez, avec laquelle la perméabilité à ces idées xénophobes devient fréquente, et par le gouvernement sont très préoccupantes. C'est le cas dans la loi asile-immigration votée en septembre 2018 qui rend plus difficile l'accès à l'asile et autorise de fait les contrôles au faciès avec l'extension des contrôles administratifs d'identité autour des gares, des aéroports et des ports, représentant près de la moitié du territoire national. S'instaure une société du soupçon et une surveillance généralisée qui prend une ampleur affolante avec la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme qui succède, en les reprenant pour une très large part, aux dispositions exceptionnelles de l'état d'urgence qui aura été reconduit finalement une cinquième fois en dépit des réserves du candidat Macron. La LDH, avec les interventions remarquées d'Henri Leclerc, un collectif constitué ad hoc et de nombreux partenaires, s'est engagée totalement dans ce combat tant les libertés publiques étaient profondément atteintes et l'Etat de droit fortement ébranlé. L'affaiblissement de l'autorité judiciaire au profit des pouvoirs de l'exécutif, ministre de l'Intérieur et préfets en tête, qui sont à nouveau étendus par la loi anticasseurs adoptée en mars 2019, déséquilibre durablement nos institutions et en change progressivement par petites touches, la nature. Le pouvoir politique, d'aujourd'hui et de demain, avec une extrême droite aux aguets, détient des armes exorbitantes par la loi, sans contrepouvoirs et une justice, toujours pas indépendante, dessaisie de ses prérogatives de protection et de garante préalable des libertés. Malgré les alertes fortes encore une fois de toutes les institutions de défense des droits, Défenseur des droits, CNCDH, de juristes renommés, le gouvernement est resté sourd et droit dans ses bottes, considérant que la fin justifie tous les moyens dans une dérive autoritaire qui n'est pas perçue dans son ensemble et dans ses risques par l'opinion publique qui semble laisser faire, ne se sentant pas individuellement menacée. De plus en plus d'individus y sont pourtant confrontés avec une pénalisation accrue, la multiplication des contrôles et des délits avec en conséquence un engorgement de la justice et des prisons ce qui rend leurs situations intenable. La LDH avec tous les professionnels et les syndicats se sont opposés à la réforme de la justice adoptée sans concertation qui renforce cette logique, et qui au nom d'une efficacité supposée affaiblit les droits de la défense et en fait une administration d'abattage, avec des peines automatiques pour tenter de pallier l'insuffisance criante des budgets nécessaires à une justice sereine et équitable laissant sa place essentielle au contradictoire pour prévenir l'arbitraire. La part de la justice dans le budget de l'Etat classe la France dans les derniers des pays occidentaux ce qui accroît la fragilité de notre démocratie et de notre Etat de droit. L'annonce de la révision par ordonnance de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs ne peut dès lors qu'inquiéter avec une remise en cause de la primauté de l'éducatif sur le répressif, le premier nécessitant plus de moyens que le second. De même, la contraventionnalisation de l'usage de stupéfiants contre laquelle la LDH s'est mobilisée avec un collectif

dédié confirme une vision répressive plutôt que préventive poursuivant une prohibition qui est un échec total alors que les expériences dans différents pays dont le Portugal démontrent que la légalisation et l'encadrement des usages permettent de conjuguer efficacement santé et sécurité publiques. Cela s'inscrit aussi dans un contexte d'extension de la vidéosurveillance, de reconnaissance faciale et biométrique, notamment au niveau local, et des fichages face auxquels la Cnil, dont on a célébré le 40e anniversaire en 2018 et qui a prouvé son utilité, apparaît bien impuissante faute de ressources suffisantes et d'une tendance qui paraît interminable. Face à ces dérives dangereuses, le travail de fond d'information et pédagogique déjà engagé par la LDH est à amplifier, avec des partenaires à mobiliser, pour convaincre de l'importance de rétablir l'équilibre de l'Etat de droit avec des contre-pouvoirs forts et indépendants, renvoyant à la réflexion nécessaire sur une démocratie à refonder.

Réaffirmer l'indivisibilité des droits, avec des droits économiques et sociaux effectifs

Le chômage et la précarité tuent le citoyen, disait Madeleine Rebérioux en promouvant ce qu'elle a appelé la citoyenneté sociale. Simultanément à la défense des droits civils et politiques, la LDH est donc très attentive à celle des droits économiques et sociaux qui ont été encore affaiblis par la politique ultralibérale d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, dans la lignée de celles engagées par leurs prédécesseurs. En deux ans, de multiples mesures sont adoptées visant à libéraliser l'économie, à défaire le Code du travail et à réduire la place de l'Etat et des services publics en cassant le statut des fonctionnaires, à la grande satisfaction du Medef. La priorité aux « premiers de cordée » est clairement assumée, en bon adepte de la théorie du ruissellement selon laquelle protéger et favoriser la richesse du secteur privé et des plus nantis aiderait naturellement à une meilleure allocation des ressources avec une redistribution plus efficace vers le plus grand nombre. La LDH a dénoncé cette approche destructrice des dispositifs de solidarité et de protection des salariés et des réformes votées au pas de charge ou par ordonnances ce qui empêche toute sérieuse concertation et tente d'asphyxier toute protestation. Les réserves et les oppositions des organisations syndicales sont balayées confirmant le mépris du dialogue social. Les alertes et critiques fortes des associations sociales, humanitaires et de défense des droits dont la LDH sont aussi écartées d'un revers de main. Cette attitude détériore durement le climat social et attise les tensions, ce qui n'est pas sans responsabilité dans l'explosion du mouvement des « gilets jaunes ». Les mesures prises ne répondent pas aux inégalités sociales et fiscales constatées et au contraire les accroissent. Elles fragilisent les plus démunis, et plus largement toute la population, en augmentant la précarité et l'insécurité sociale dont celles des femmes comme avec la loi travail qui revient sur des acquis protecteurs. La politique du logement est exemplaire de cette approche néfaste avec toujours un double discours : d'un côté, on a l'adhésion positive déclarée à la politique du « logement d'abord » prônée par les acteurs spécialisés, dont Alerte et le Collectif des associations unies (CAU) et la LDH, l'engagement de zéro SDF dès décembre 2017, de l'autre, on a une réalité plus sinistre qui voit les coupes budgétaires dans l'hébergement d'urgence, l'explosion des expulsions locatives sans relogement, l'obligation faite aux bailleurs sociaux de vendre des logements sociaux dont la France manque pourtant cruellement, la baisse des APL, ou encore les normes de construction débridées supprimant les obligations environnementales et d'accessibilité pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. A cela, s'ajoutent des stratégies locales de chasse aux plus pauvres avec des arrêtés antimendicité ou de regroupements sur la voie publique, la LDH saisissant la justice pour annulation à chaque fois qu'ils lui sont signalés, des aménagements urbains empêchant l'installation statique des sans-abri qui ont été mis en lumière par la Fondation Abbé Pierre et des expulsions récurrentes des bidonvilles dont des Roms, sans solution alternative en dépit d'une nouvelle circulaire gouvernementale en 2018 qui confirme l'objectif de réponses adaptées et durables pour ces mal-logés. Emmanuel Macron, s'il n'est le Président des riches, n'aime manifestement pas les pauvres pour lesquels on mettrait « un pognon de dingue » et qui seraient quelque part responsables de leur situation. Comment comprendre autrement la parution le 31 décembre, en plein mouvement des « gilets jaunes », d'un décret sanctionnant les chômeurs, leur imposant d'accepter sans rechigner des postes qu'importent le lieu, le salaire et même ses qualifications. La destruction des services publics de proximité, remarquablement décrite et dénoncée dans le rapport 2019 du Défenseur des droits, les regroupements contraints des universités et des hôpitaux, la dématérialisation de toutes les procédures administratives affichent que ce serait aux individus de s'adapter

et abandonnent à leur sort les plus fragiles. Ces injustices et ces reculs rendent plus que difficiles une vie digne et l'accès à des droits effectifs, dont les plus fondamentaux, éducation, soins, travail... Par ces combats, la LDH témoigne de son attachement à l'indivisibilité des droits dans une démocratie solidaire et sociale, condition d'une citoyenneté effective de toutes et de tous.

Une LDH à déployer pour une citoyenneté active avec les mêmes droits et libertés pour toutes et tous

Une LDH en prise avec les enjeux internationaux

La LDH tient une place singulière dans le paysage associatif de par son objet politique et généraliste de défense des droits comme par l'engagement bénévole de ses responsables à tous niveaux, traduisant la place essentielle qu'elle accorde à la citoyenneté dans le débat public. Parce qu'elle défend et promeut des idéaux à valeur universelle, son action est développée à l'international avec des organisations regroupant des associations de tous pays et dont elle participe aux instances dirigeantes, comme à la FIDH avec Maryse Artiguelong, vice-présidente, ou dans le réseau EuroMed Droits, et en Europe à l'AEDH dont elle assure la présidence via Roland Biache et au Forum civique européen où la LDH est représentée par Jan Robert Suesser. Cette participation permet, outre l'échange d'expériences entre militants des droits et un éclairage mondial des enjeux posés à chaque pays, de réagir aux événements intervenant dans le monde, d'agir de manière concertée auprès des instances internationales ou européennes comme des gouvernements. Elle autorise également une critique avertie de la politique diplomatique française en écho aux attentes de la société civile des pays concernés. La LDH a besoin de cet enrichissement. Ce travail n'est possible qu'avec l'investissement des membres de la LDH et leur attention aux événements internationaux. La réactivation du groupe de travail « Maghreb-Moyen-Orient » s'inscrit dans cet objectif. Les lettres « Chine » et « Europe centrale et espace postsoviétique » animées respectivement par Alain Bouc et Ewa Tartakowsky sont des publications riches d'informations à mieux valoriser par des débats locaux et pour lesquelles tout soutien militant est bienvenu. La Semaine de la solidarité, Festisol, peut permettre aux sections d'organiser des événements et de s'emparer de ces préoccupations auprès d'autres publics qu'habituels. Les questions environnementales et migratoires notamment qui sont au cœur de l'actualité mondiale et de nouvelles mobilisations citoyennes ne peuvent se résumer à une approche limitée à l'échelle nationale. De même, la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, Ican, dont la LDH est membre, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2017, offre des outils pertinents pour comprendre les stratégies à l'œuvre et plus largement les enjeux de la paix, alors que la France est championne des ventes d'armes et se refuse de signer un tel traité. Avec tous ces sujets autour de problématiques qui sont les nôtres, il y a là un potentiel de militance renouvelée et de nouveaux partenaires qui offrent des opportunités qu'il nous revient de saisir en allant au contact et en réfléchissant ensemble à des initiatives adaptées. Avec le FCE et l'AEDH, une attention particulière est à porter aux prochaines élections européennes du 26 mai, dont on ne connaît pas à ce jour les résultats, mais qui devraient connaître une faible mobilisation aux questions effectivement européennes avec une abstention forte et un vote teinté des problématiques nationales. La poussée prévisible des mouvements nationalistes et populistes au Parlement européen et les effets durables du Brexit ne sont pas rassurants et pèseront sur l'avenir. Les différents pays européens connaissent les mêmes reculs des droits et libertés et les mêmes contestations populaires devant les injustices et inégalités sociales, sans émergence à ce jour d'alternatives politiques progressives. La société civile a un rôle majeur à jouer. Des mobilisations transnationales et européennes se font jour avec des réseaux sociaux actifs (pétitions, rassemblements symboliques simultanés...) et la LDH en France doit y prendre sa part pour en faire un levier de débats et d'actions.

Une LDH en lien étroit avec les acteurs de la société civile

Parce que généraliste et que la tâche est immense, la LDH a tout intérêt à travailler avec les associations spécialisées, les collectifs thématiques et les syndicats, en apportant son approche d'indivisibilité et d'interdépendance des droits ainsi que d'équilibre entre les droits et les libertés. C'est un des rôles de ses groupes de travail. Sa force est de permettre de faire des ponts entre acteurs divers pour inscrire chaque

combat dans une approche globale, politique et citoyenne. Son expertise est enrichie de ces rencontres qui sont à penser parallèlement pour son propre développement par l'apport de forces militantes nouvelles dont elle a grandement besoin. A cette fin et au-delà des actions conjoncturelles, des partenariats privilégiés durables avec des structures nationales seraient à renforcer à tout niveau, en métropole comme en outre-mer, pour des travaux au long cours et des expérimentations concrètes notamment de formation, comme par exemple avec la Ligue de l'enseignement sur la laïcité, la Cimade sur les droits des étrangers, l'Uniopss et la Fédération des associations sociales (Fas ex-Fnars) sur le travail social, à l'instar des projets en cours avec la CGT ou avec Oxfam et Greenpeace avec l'université d'automne conjointe. La LDH devrait aussi retrouver sa place au sein du Mouvement associatif (ex-CPCA), permise par une réforme statutaire qui autorise désormais l'adhésion directe des associations nationales aux côtés des grands réseaux associatifs, afin d'approfondir les enjeux de la liberté associative et du dialogue civil et nouer des alliances utiles. De même, l'apport des chercheurs, universitaires et journalistes spécialisés est à rechercher et à solliciter, tant au niveau national que local à l'exemple des remarquables journées d'études organisées sur l'environnement, la santé et l'âgeisme ou le séminaire de réflexions sur l'extrême droite. Ne pouvant tout faire et encore moins seul, il y a à discuter ensemble de ce rôle d'ensemblier et d'en faire un axe stratégique du développement de la LDH et de trouver les ressources et compétences nécessaires pour ce faire.

Une LDH à fortifier et redéployer sur tous les territoires

Atout indéniable à sa force et à sa reconnaissance, la LDH est présente sur de nombreux territoires par ses sections, fédérations et comités régionaux. Les multiples communiqués, interpellations des pouvoirs publics, réunions, ciné-débats, expositions, interventions en milieu scolaire, concours « Ecrits pour la fraternité », permanences de soutiens aux étrangers, participations aux collectifs locaux, montrent sa vivacité. Le rapport du Secrétariat général en montre ses forces et ses faiblesses dans un contexte d'évolution importante des formes d'engagement militant qui mérite une analyse approfondie. La difficulté à poursuivre et à faire assurer les fonctions administratives de chacun de ces niveaux statutaires est réelle conduisant à une absence organisée sur le terrain, souvent en dépit de personnes adhérentes et sympathisantes sur ces territoires. La réflexion engagée sur notre organisation montre que les solutions ne sont pas simples et devront s'adapter aux réalités locales. L'appui de personnes salariées décentralisées, Stéphanie Missir dans le Grand-Ouest, Marina Gente dans le Sud-Ouest, apparaît adéquat pour aider à l'organisation, au développement et au portage de projets transversaux. Il mérite d'être complété sur les autres grandes régions dès lors que les financements nécessaires seront trouvés mais doit s'appuyer sur des militants investis et volontaires. A partir de l'existant, il nous faut trouver l'échelon pertinent d'animation des actions et des campagnes qui sont à mener autant sur le terrain que sur les réseaux sociaux, leviers incontestables de mobilisation et de sensibilisation. Comment et où accueillir les personnes voulant agir un temps sur un thème précis reste une question ouverte. L'enjeu de la formation des bénévoles est important pour formaliser les pratiques et former des animateurs capables de mobiliser des équipes et toutes les bonnes volontés. C'est le projet porté par Jean-François Mignard avec l'équipe salariée qui aurait aussi vocation à placer la LDH en tant qu'organisme agréé de formation sur des thèmes précis relatifs aux droits et libertés auprès de professionnels en demande (travailleurs sociaux, fonctionnaires territoriaux notamment). Des initiatives locales sont prises avec un succès certain qui aident au rayonnement de la LDH et renouvèlent ses formes d'interventions comme avec les concours de plaidoiries et les observatoires des libertés ou des pratiques policières, plus qu'opportuns en ces périodes de répression des mouvements sociaux. Il serait utile qu'elles soient dupliquées. Faute de réponses politiques satisfaisantes qu'il faut néanmoins continuer d'exiger, la LDH intervient de plus en plus sur le terrain juridique en le faisant savoir, saisissant les procureurs et se constituant partie civile face aux actes et propos racistes ou homophobes, contestant des décrets ou décisions locales, utilisant les questions prioritaires de constitutionnalité à partir de procédures engagées localement. Ces interventions suivies par Michel Tubiana et le service juridique sont permises grâce au soutien bénévole d'avocats de la LDH ou proches d'elle qu'il convient de remercier, particulièrement maîtres Spinosi, Sureau et Hervieu, ayant obtenu de bonnes décisions des Conseils d'Etat ou constitutionnel, même si toutes ne nous ont pas donné gain de cause. Pour ce faire, les sections sont un relais essentiel pour leur vigilance, notamment sur Internet, et des remontées précises de terrain avec des prises de contact nécessaires avec les victimes. La mise en place

de commissions d'enquête citoyenne, à chaque fois que possible, alimente ces dossiers, comme celles faites à Sivens ou celles ouvertes sur les violences à l'encontre de jeunes du lycée Arago à Paris et des militants écologistes à Bure (Meuse) ou encore sur la mort suite à un tir de gendarme de Jérôme Laronze, éleveur en Saône-et-Loire. Parallèlement, le projet « CQFD, égalité pour les quartiers », est une expérimentation exemplaire de partenariats inédits de proximité. Il permet un axe de déploiement sur des territoires sur lesquels la LDH se devrait d'être plus présente en mettant en mouvement les habitants eux-mêmes et par eux-mêmes. Il y a là un moyen pour la LDH de donner corps à son ambition de favoriser la citoyenneté pour toutes et tous, en repérant puis en accompagnant le bouillonnement d'initiatives positives qui peuvent être légitimées par la renommée de la LDH qui traduit ainsi son soutien effectif à une démocratie vivante dans une construction dynamique de communs.

A la veille de son 90^e congrès, la LDH est au travail et il n'en manque pas car les atteintes aux droits et libertés se multiplient en France et dans le monde. Les vents contraires sont puissants, alimentant la haine, la violence, les guerres, les divisions de toute sortes, et avec elles des forces populistes, nationalistes, autoritaires désespérantes qui les instrumentalisent. Les systèmes politiques et économiques en place accroissent toujours plus les inégalités et injustices sociales tout en mettant en péril les écosystèmes et avec eux l'humanité tout entière. Cette spirale et ces logiques, si elles se poursuivent, sont suicidaires avec des tensions qui ne peuvent que s'accroître entre des nantis protégés par leur richesse et défendant leurs acquis par des pouvoirs complaisants et des populations précarisées qu'ils tentent de diviser en les mettant en concurrence. Heureusement, des voix prometteuses s'élèvent pour les remettre fondamentalement en cause et ouvrir des voies démocratiques, solidaires, sociales et durables. Des mouvements de rébellion citoyenne d'ampleur grandissante se font jour sur des bases saines en France et à travers le monde, particulièrement dans la jeunesse inquiète de son avenir. La LDH doit prendre sa place dans cette dynamique positive et a là un terreau fertile à son développement avec sa place singulière et reconnue d'association généraliste de défense des droits et de promotion de la citoyenneté. Car les deux sont essentiels pour penser et offrir un cadre à un futur qui n'est pas écrit. Sa rencontre directe à tout niveau avec ces porteurs d'une vision alternative du monde et le soutien qu'elle leur apportera, aidera à son déploiement et au rayonnement de son action.

La LDH a aussi à réfléchir sur ces fondamentaux et à ces textes de référence qui en justifient le nom. Il y a soixante-dix ans, la communauté internationale adoptait en 1948 une ambition radicale avec la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen posant en préambule ce qui résonne avec une acuité puissante toujours actuelle : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'Homme ». Si cette forte proclamation de droits universels indivisibles reste juste, comme cela a été débattu lors de notre dernière université d'automne, leur absence d'effectivité les rend illusoire et autorise leur remise en cause comme les relativismes. Son anniversaire particulièrement discret en 2018 est un exemple de sa mise de côté, particulièrement en France en dépit de René Cassin, son principal rédacteur, membre de la LDH à l'époque. Contre ce détricotage en règle et ce désespoir, la puissance et l'intérêt de ce corpus idéologique protecteur sont à réaffirmer. Cela oblige à sa réappropriation populaire et internationale en partant des réalités vécues, avec les modalités pratiques d'assurer une application concrète et une actualisation aux problématiques contemporaines, notamment autour de la protection de l'écosystème et des nouvelles technologies de l'information. Des débats de fond sont à poursuivre sur ces questions qui réinterroge la LDH sur son mandat, ses priorités et son organisation dans un contexte d'engagement et d'expression militants en évolution. C'est le sens du travail engagé sur l'avenir de la LDH, porté par le Bureau national, avec l'équipe d'animation comprenant outre le président et le secrétaire général, les compétences de Jean-François Mignard, Fabienne Messica et notre directrice

déléguée Lydia Martins Viana. Ce chantier est lancé sur au moins deux ans avec un temps fort prévu au congrès 2021 avec une forme originale et itérative de questionnements comprenant des temps d'échanges et de diagnostic au niveau du Bureau national, du Comité central et des représentations locales de la LDH, mais aussi élargis à des regards extérieurs par des séminaires thématiques d'approfondissement des différents enjeux. Cette association d'intellectuels, de chercheurs, d'universitaires est, dans tous les cas, utile pour renforcer son expertise et sa place d'acteur du débat public.

Parallèlement, la LDH, grâce à tous ses militants bénévoles, doit inlassablement poursuivre son action déterminée au quotidien, d'animation du débat public, d'alerte et de dénonciation pour défendre les droits et libertés, de contestation des dérives sécuritaires et des injustices. Elle restera ouverte au dialogue avec les pouvoirs publics et veillera à favoriser des mobilisations les plus larges possibles autour de propositions qui garantissent l'égalité réelle et la justice. Elle travaillera avec ses partenaires et avec tous ceux avec lesquels des convergences, au moins d'intérêts, sont possibles. Ces rapprochements seront utiles à aider à imaginer une alternative politique convergente qui fait jusqu'ici tant défaut. Ses grands chantiers sont connus et récurrents contre le racisme et les discriminations, pour la laïcité, les droits des étrangers, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la défense de l'environnement et des droits économiques, sociaux et culturels, avec comme boussole la promotion de la démocratie et de la citoyenneté de toutes et de tous.

**Malik Salemkour,
président de la LDH**